



10^{ème} CONGRÈS
SNUIPP-FSU
DU 6 AU 10 JUIN
RODEZ - AVEYRON 2016

Thème 4

**Quel syndicalisme
pour transformer l'École et la société,
pour obtenir des avancées ?**

Texte adopté par le congrès

I. Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, unitaire, rassembleur, à vocation majoritaire

Le SNUIPP-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, progressiste, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. A cette fin le SNUipp-FSU met en avant le caractère indispensable des mobilisations collectives, dont la grève. Ce syndicalisme est un syndicalisme de proximité, s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué-es, ce qui nécessite aussi le rétablissement des droits mis à mal (RIS, stages,..), la suppression de mesures restrictives (SMA...) et des avancées nouvelles et significatives. En toute indépendance des gouvernements et mouvements politiques, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation restent des objectifs majeurs. Cela passe par la poursuite de notre investissement pour une syndicalisation forte et le développement de la formation de tous les militant-es.

Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous devons prendre toute notre part dans la lutte contre l'aggravation des inégalités d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, mais aussi contre le développement de la précarité, la pauvreté, des discriminations notamment à caractère raciste et sexiste, qui touchent l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il nous faut agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités en prenant en compte et en intégrant, quand c'est possible, les nouvelles formes de mobilisation (occupation des places, désobéissance...). Il nous faut défendre et conquérir de nouveaux droits démocratiques et sociaux mais aussi œuvrer pour une transformation de la société par la construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques.

I -1. Dans un contexte difficile, restaurer les droits, répondre aux défis

I-1.1. Avenir du syndicalisme

I- 1.1.1. Un contexte de plus en plus difficile

La crise économique, sociale, écologique, sociétale, produite par un capitalisme aujourd'hui globalisé et financiarisé, perdure, creuse les injustices et fait exploser les inégalités. Certaines conquêtes sociales, résultats de luttes, sont mises en cause. L'austérité s'entend à la fois comme une diminution des « dépenses publiques » mais aussi comme la mise en œuvre de « réformes structurelles » qui dégradent le marché du travail, les droits sociaux, la fiscalité, les services publics, le niveau des salaires et pensions.

Les politiques d'austérité, loin de résoudre les problèmes de la dette et de déficit, les accentuent et plongent les peuples dans la récession, le chômage et la précarité.

Cela place les salarié-es en concurrence permanente et provoque l'atomisation des collectifs de travail, l'extension de la précarité, l'aggravation de la souffrance au travail, un chômage de masse continu et l'émergence de nouvelles pauvretés y compris dans notre champ professionnel. La rupture des solidarités dans le monde du travail, la dilution du sentiment d'appartenance à une classe sociale, la perte de sens de la lutte syndicale... constituent des freins à l'action collective. Le sentiment d'incertitude et d'impuissance face à l'avenir se développe dans une partie de la population car les réformes sont trop souvent synonymes de régressions. Cette situation entraîne une crise de la démocratie avec une distanciation entre citoyen-nes et élu-es : lors des élections, les taux d'abstention sont importants notamment dans la jeunesse ou les quartiers populaires. Tout cela participe d'une montée forte et inquiétante de l'influence de l'extrême droite. La crise de légitimité qui frappe le politique atteint aussi le syndicalisme, qui n'est pas perçu comme capable d'améliorer la situation des citoyens-nes et des salarié-es.

Dans ce contexte, le SNUipp et la FSU doivent accentuer leur travail, dans un cadre unitaire large, avec d'autres forces.

Il est important de remettre en avant notre projet pour l'école par différentes modalités qui permettent de rassembler les collègues, les faire échanger et rompre l'isolement. Les universités de printemps organisées à un niveau académique doivent être encouragées.

Temps et conditions de travail, salaires, désorganisation suite aux réformes (par exemple des rythmes scolaires) sont autant de thèmes qui concernent l'ensemble des salarié-es que nous côtoyons dans nos lieux d'exercice (EVS, AVS, agents des collectivités, animateurs périscolaires...) et que nous devons porter ensemble. Il est nécessaire de continuer à mobiliser nos collègues dans les actions

fédérales et interprofessionnelles. Pour recréer du lien avec les salarié-es, afin de reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social, Le SNUipp-FSU doit mettre en évidence les actions menées, les avancées, de manière à articuler les dimensions individuelle et collective. Il doit également communiquer davantage sur ce qu'il réussit à obtenir par les luttes, les campagnes d'opinion ou la négociation.

I- 1.1.2. Les élections professionnelles de 2014 : bilan et perspectives

Avec 44,28 %, le SNUipp-FSU perd 4 points. Même s'il reste le premier syndicat du 1er degré et majoritaire en CAPN, il n'a pas atteint ses objectifs. Au niveau local, ces résultats sont plus différenciés. Dans le second degré les listes SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU avec 44,8 % des voix confortent leurs premières places dans les CAPA PEGC. Au niveau fédéral, la FSU perd 5 points, mais reste majoritaire au CTM et ne réussit pas à obtenir la première place dans la FPE.

Ce résultat s'appuie sur une forte mobilisation des militant-es, une participation importante des syndiqué-es et le travail quotidien des sections auprès de la profession. Pour autant, il pose la question de la perception de notre projet syndical par la profession, de la visibilité de ce que nous portons : les valeurs éducatives, la transformation de l'école, de meilleures conditions d'exercice du métier, notre engagement en faveur de la transparence et de l'équité. Ces résultats aux élections doivent nous amener à réfléchir à nos orientations et à notre positionnement syndical, en particulier sur les rythmes scolaires, dans lesquelles une partie des collègues ne se sont pas retrouvés-es.

Ces élections sont également marquées dans l'Éducation nationale par une abstention majoritaire même si on note une faible augmentation de la participation. Les modalités de vote, les nombreux dysfonctionnements, la période de vote courte, l'absence d'espaces de vote l'expliquent en partie. Cette abstention élevée associée à l'augmentation des votes blancs, nous impose d'analyser le lien des enseignant-es avec le collectif, avec le syndicat. Une réflexion est engagée sur la place des syndiqué-es dans la reconstruction d'un maillage de proximité qui s'appuie sur un large réseau de correspondants locaux.

Le SNUipp-FSU demande que les élections soient organisées sur le principe de l'équité et de l'égalité dans la fonction publique. La représentativité à ce niveau doit être définie par le vote des agent-es et non par le choix des modalités de vote (qui doivent être simplifiées). Le SNUipp-FSU exigera que le vote se déroule sur le lieu et le temps de travail (bureaux de vote).

La réflexion doit être poursuivie sur le rétablissement d'un quorum et la durée de la période de vote.

I- 1.1.3. Unir et rassembler

Les salarié-es reprochent souvent aux organisations syndicales leur division et aspirent à autre chose que l'unité conjoncturelle. Dans un paysage syndical transformé et toujours émietté, le SNUipp-FSU et la FSU sont engagés dans cette volonté de construction de l'unité syndicale. Dans leur champ d'activité, ils ont la responsabilité d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler pour gagner. L'unité d'action est toujours un facteur favorable aux mobilisations en tenant compte des réalités locales. Si l'unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés (plateformes, modalités, actions...).

En s'appuyant sur les bilans des actions menées et parce qu'il ne se satisfait pas de l'émiettement syndical, le SNUipp-FSU entend poursuivre et accentuer cette construction avec CGT et Solidaires, sans exclure d'autres forces syndicales, si elles souhaitent s'y inscrire. Depuis leur création, le SNUipp-FSU et la FSU réaffirment la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale. Dans le 1er degré, notre démarche de rassemblement est confrontée à une configuration particulière avec une présence inégale mais très réelle d'autres organisations syndicales. Cela nécessite une articulation spécifique entre proposition d'unité d'action à toutes les forces et le développement de notre projet de rassemblement du syndicalisme de transformation sociale.

Le SNUipp-FSU doit s'emparer de ce sujet et construire la réflexion avec les sections départementales et l'ensemble des syndiqué-es.

Construire un nouvel outil syndical commun passe par un travail à des collaborations entre organisations, plus étroites et plus permanentes (groupes de travail thématiques, stages communs, comités permanents de coordination,...) en avançant avec celles qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Les initiatives doivent se poursuivre et se multiplier, la construction de revendications

communes et de coopérations pérennes doivent s'intensifier. Cela peut passer par l'élaboration d'un corpus revendicatif commun.

I-1.2. L'exercice du droit syndical

I- 1.2.1. Rétablir les droits

Les droits syndicaux ont été durablement attaqués et amputés : restriction dans le 1er degré du droit à participer à des réunions d'informations syndicales sur le temps de présence élèves, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service (non remplacement des agent-es usant de leurs droits), entrave au droit de grève dans le cadre de la loi créant un droit d'accueil (SMA et déclaration préalable). Ces atteintes au droit syndical sont inadmissibles. Le SNUipp-FSU exige qu'elles soient levées et les droits rétablis. Tou-tes les collègues qui souhaitent participer à une RIS ou un stage de formation syndicale sur temps de classe doivent pouvoir le faire. Le SNUipp-FSU s'engagera dans une campagne offensive sur les droits syndicaux dès la rentrée 2016.

Avec la FSU, le SNUipp-FSU revendique :

- l'égalité du droit syndical pour tous les agent-es de la fonction publique qui passe par la suppression immédiate du SMA et de la déclaration préalable
- le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux (la multiplication des groupes de travail affaiblit le rôle des instances paritaires qui risquent de devenir de simples chambres d'enregistrement, et affecte également la représentativité des organisations syndicales majoritaires) ;
- la prise en compte du vote des personnels aux Commissions Administratives Paritaires, vote de proximité professionnelle, dans le calcul de la représentativité.
- des moyens pour les membres désignés ou élus des instances (autorisations d'absences renforcées et compensées, décharges, moyens de communication, locaux équipés, remplacement systématique...).
- La suppression de l'amendement Lamassoure (1/30ème indivisible) et de l'arrêt Omont (décompte des journées de grève)

Le SNUipp-FSU mènera une campagne sur la thématique suivante : les enseignants du 1er degré sont des fonctionnaires comme les autres, ils doivent avoir les mêmes droits ! Cette campagne pourra ensuite se décliner sous différents aspects : RIS, 1/30, droits empêchés, médecine de prévention, déclaration préalable d'intention...

Cette campagne pourrait se dérouler en 2 étapes : médiatiser ce qu'en tant qu'organisation syndicale nous portons au ministère, et dans un 2ème temps avoir une campagne avec les collègues (plus de culpabilisation, redonner conscience aux collègues qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent se permettre de les utiliser).

I- 1.2.2 . De nouvelles formes d'exercice des droits

Devant les restrictions du droit à participer à des réunions d'informations syndicales, de nouveaux modes de rencontre des collègues se sont progressivement mis en place à côté des réunions au format habituel : les midis ou apéros du SNUipp-FSU, des formats adaptés aux horaires des écoles, le développement de stages syndicaux... La volonté d'être au plus proche des collègues doit être encouragée et développée sans pour autant se substituer à la nécessaire reconquête de nos droits syndicaux pleins et entiers. Quelle que soit l'organisation choisie, la continuité de service ne doit pas être opposable à l'exercice du droit syndical.

Les formes traditionnelles des réunions d'information syndicales de 3h ne sont plus toujours suffisantes. Conformément à nos mandats, il nous faut pouvoir continuer à réunir les collègues sous cette forme sur le temps élèves. Pour autant, fractionner et annualiser les demi-journées facilitera tous les types de rencontres, notamment sur le temps du midi. L'organisation des 12h de RIS doit être laissée à l'appréciation des sections départementales sans limite par trimestre et les collègues doivent pouvoir disposer de ces 12 h annualisables sans contrainte.

I-1.3. Le SNUipp-FSU dans la FSU

Le SNUipp-FSU, partie prenante du trépied fédéral (SD, SN, tendances) s'investit dans la vie fédérale à tous les niveaux existants (SD, CFR, SFR, secteurs nationaux, commissions fédérales, centre de formation, institut) et fera de même pour accompagner les structures fédérales en évolution avec la

réforme territoriale. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l'élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique. Nous proposons la tenue de Stages fédéraux ouverts à tou-tes, et l'organisation de colloques fédéraux.

A chaque étape de son activité, comme pendant les élections professionnelles, le SNUipp-FSU a le souci de rendre plus visible l'appartenance à la FSU (apparition du logo, dénomination, élaboration de campagnes fédérales, publications...).

I-1.4. Le syndicalisme retraité

Les retraité-es luttent avec les actifs sur de multiples questions (services publics, libertés, défense de l'école...) mais ont des revendications spécifiques que l'ensemble du syndicat doit porter comme l'absence d'instance qui permette aux retraité-es de négocier, au travers de leurs organisations syndicales, ou pour le moins d'émettre un avis sur l'évolution des pensions... Pour autant, du fait de leur expérience, ils restent des personnes ressource pour d'autres questions et notamment celles ayant trait à la transformation de l'école et de la société. C'est ce lien intergénérationnel qui anime la Commission nationale des retraité-es. Des avancées importantes ont été réalisées depuis le Congrès de St Malo : inscription du Collectif d'animation (issu de la Commission nationale retraité-es) dans l'organigramme national, journal spécifique de qualité, intervention régulière en CN. *Fenêtres sur Cours* doit mieux relayer les problématiques des retraité-es. De même, il est nécessaire d'approfondir les liens actifs-retraités sur des dossiers transversaux : protection sociale, fiscalité, pouvoir d'achat...

Pour favoriser la syndicalisation, il nous semble essentiel d'anticiper le départ à la retraite de nos syndiqué-es :

- en organisant dans tous les départements des réunions ou des stages retraité-es ou retraitables
- en traitant dans toutes nos publications départementales, nationales (y compris FSC) et fédérales des problématiques spécifiques des retraité-es et du syndicalisme des retraité-es

À l'issue du Congrès du Mans, la FSU a pris des engagements sur la représentation des retraité-es, la mutualisation des moyens, le développement des SFRD en lien renforcé avec la SFRN. Ces avancées invitent les retraité-es du SNUipp-FSU à s'engager dans les SFR et faire vivre la dimension fédérale. Les militant-es des départements doivent également poursuivre leur investissement dans la FGR-FP en veillant à lui conserver son caractère unitaire, pluraliste et combatif.

I – 2. Un SNUipp-FSU plus efficace

I-2.1. Organisation, fonctionnement et développement du SNUipp-FSU

I-2.1.1. La prise en compte de l'échelon académique et régional, quelles évolutions ?

Le département est encore pour le 1er degré le niveau de proximité essentiel de notre intervention. Il doit le rester.

Il nous faut prendre en compte les évolutions de la gouvernance institutionnelle où l'échelon académique investit des questions du 1er degré. Le SNUipp-FSU doit soutenir et former les militant-es à des pratiques et organisations académiques.

Pour répondre à des besoins de coordination relatifs à la carte scolaire, à l'ESPE, ou à la volonté administrative d'harmonisation de règles du mouvement, pour coordonner les interventions concernant la carte scolaire des sections du SNUipp-FSU ont créé, ou se réunissent, en coordinations académiques. D'autres sections répondent ponctuellement à ces sollicitations.

Avec la création des CFR de la FSU au niveau régional, la question de la place du SNUipp-FSU dans les instances fédérales régionales se pose. Rajoutant à la difficulté, la réforme territoriale multiplie les régions comportant plusieurs académies avec la nomination de recteurs de région académique à leurs têtes et dans lesquelles le SNUipp-FSU devra organiser son activité. L'enjeu pour nous est de concilier les différents niveaux de l'activité syndicale ou fédérale: départemental (SN, FSU), académique (SN du MEN) et régional (FSU). Des sections disent leurs difficultés à y prendre toute leur place.

Une enquête a permis de faire un bilan de ces fonctionnements. Si l'échelon départemental doit demeurer fondamental, la coordination académique voire régionale (CFR) devient de plus en plus incontournable. Le bilan du fonctionnement de ces coordinations révèle de fortes disparités. Il est

nécessaire d'en tirer tous les enseignements pour poursuivre notre réflexion (obstacles, moyens, rencontres...) dans le cadre d'un mandat d'étude.

I- 2.1.2. Fonctionnement : des principes et des évolutions

La procédure de prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : l'expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat suivie de la rédaction, de l'amendement et de l'adoption d'une position commune portée collectivement. Cela suppose d'accepter que les mandats initiaux puissent évoluer. Le fonctionnement du CN a fait l'objet d'évolutions facilitant le débat (commissions, organisation du débat général, remise du texte action). Un point d'étape sur les actions décidées en CN sera fait au CN suivant.

Dans le cadre de décisions importantes à prendre comme la signature de protocoles, l'analyse doit pouvoir se fonder sur la consultation massive des collègues, en particulier des syndiqué-es. La décision finale relèvera, quant à elle, d'un conseil national qui tiendra compte du résultat de cette consultation et du positionnement des sections départementales.

ZOOM

Un syndicalisme de proximité

Nous sommes confrontés à la difficulté de concilier engagement militant, vie personnelle et investissement professionnel. L'exercice collectif des responsabilités devient difficile à assurer. Cela pose la question des priorités à fixer, de l'assurance d'un flux continu des informations et de la persistance de lieux d'échanges collectifs, d'une véritable implication des syndiqué-es, de l'usage des nouveaux outils de communication. Face à ce constat, des pistes et des modalités de fonctionnement ont été mises en œuvre dans plusieurs sections, qu'il faut mutualiser.

Les sections départementales, les conseils syndicaux garants de la proximité

Les sections départementales sont la pierre angulaire du fonctionnement du SNUipp-FSU. Elles sont au croisement du vécu de nos collègues, de leur diversité et de la construction des décisions et des mandats dans les instances nationales. Des conseils syndicaux réguliers, recouvrant la géographie et la sociologie départementales, réunissant un nombre conséquent de militant-es sont, en ce sens, essentiels pour rendre compte de ces réalités de terrain, pour les analyser et contribuer à l'élaboration collective de la synthèse qui fonde notre fonctionnement démocratique. Le contact direct et fréquent avec les collègues (dans les écoles, lors des RIS, des stages, tournées d'école...) est indispensable dans cette démarche. Multiplication des réunions et groupes de travail, usage généralisé des nouvelles technologies, volonté légitime de préserver l'investissement professionnel incitent les sections à adapter leur fonctionnement. L'étude dirigée par Laurent Frajerman, chercheur à l'institut de recherche de la FSU, responsable du chantier « syndicalisme enseignant », sur l'observation du fonctionnement des sections nous permettra de préciser ces réflexions.

Des syndiqués acteurs, des syndiquées actrices du syndicat

Les élections professionnelles ont confirmé l'importance de liens constants avec les syndiqué-es. Le ciblage du contact a permis à de nombreuses sections de renouer avec eux / elles. Dans le contexte des temps forts de rencontre (la carte scolaire, le mouvement, les promotions, les permutations, les mobilisations...), mais aussi dans le travail quotidien de proximité (RIS, tournées d'écoles...) ce lien doit être entretenu et renforcé en faveur de la promotion de notre activité syndicale et de la reconstruction d'un maillage de proximité qui s'appuie sur un large réseau de correspondants locaux et/ou de sections locales. Notre réflexion doit être poursuivie afin d'offrir à chaque syndiqué-e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (relayer des infos, lien avec la section départementale, tutorat de jeunes collègues, participation aux RIS....)

Aider et soutenir les équipes militantes

La formation syndicale :

Depuis le congrès de St Malo, l'inter-secteur formation syndicale a mis en place deux sessions de six formations qui ont rassemblé près de 150 militant-es sur Paris. Cette formation qui balaye un maximum de pistes (historique, politique, sociale, sociétale,...), de domaines de notre activité syndicale doit être renforcée et pérennisée dans le temps. Les militant-es qui seront en responsabilité dans les sections dans le futur, à quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir compter sur une solide

formation interne incluant la dimension fédérale. L'articulation avec les besoins des militant-es doit être améliorée et approfondie. Le renouvellement des équipes départementales, l'évolution des pratiques paritaires et de ressources humaines montrent l'impérieuse nécessité de poursuivre et de développer la formation des militant-es.

Le SNUipp envisagera des sessions décentralisées et un plan de formation à plusieurs niveaux.

Animer une section départementale

Le renouvellement générationnel pose le problème de la transmission des pratiques dans notre fonctionnement. Il nous faut construire des outils de suivi des décisions et des objectifs que nous nous fixons dans notre activité, des outils qui rendent explicite l'animation. Le fonctionnement par tuilage, y compris pour la fonction de secrétaire départemental-e (par exemple par un système de co-secrétariat) peut être un bon vecteur de transmission d'expérience. En outre, cela garantit un fonctionnement collectif permettant une plus grande disponibilité et efficacité.

Internet voit également se développer une culture du partage et de la coopération, qui sous-tend par exemple la communauté du logiciel libre, dont le SNUipp-FSU, avec la FSU, promeut l'esprit.

Internet : un bouleversement de l'activité des sections

Ces dernières années, Internet est devenu un des principaux vecteurs d'informations et de communication, amenant les sections à bousculer leurs pratiques syndicales. Il a induit de nouveaux marqueurs : immédiateté, dématérialisation, simplicité, proximité... auxquels il n'est pas toujours évident de s'adapter.

De nouveaux outils de communication et d'échanges avec nos collègues

Pour cela, le SNUipp-FSU doit continuer de se doter d'outils d'échanges et de communication de nouvelles générations, qui doivent être au service de démarches syndicales. Parce que le numérique est compatible avec le renforcement du travail de proximité, ces outils sont, après le premier contact, un levier essentiel d'échange et de rencontre des collègues. Leur utilisation nous permet d'en toucher un maximum tout en renforçant notre proximité. Conçus nationalement, ces outils sont utilisés et gérés par les départements qui restent libres de leur mise en œuvre. Simples et ergonomiques, tou-tous les militant-es doivent pouvoir les utiliser: des référent-es de circonscription aux secrétaires de section. Ils permettent de gagner du temps et d'être plus efficace.

Ces outils doivent permettre de redynamiser le maillage de terrain. Selon les choix opérés dans les sections départementales, chaque référent-e, dans sa circonscription, doit pouvoir disposer d'outils (carte scolaire, SNUcom,...), qui au contact direct des collègues, vont favoriser son implantation et sa connaissance du terrain.

Le SNUipp-FSU dans son ensemble doit offrir un espace de formation et de réflexion politique sur le sens donné à ses outils, tant dans leur création que dans leur utilisation. Il s'engage aussi à programmer une journée d'étude sur la question de l'utilisation, l'évolution et l'amélioration des outils qu'il met à disposition des sections.

I-2.2. Un enjeu pour le SNUipp-FSU : réussir le renouvellement, le rajeunissement, la féminisation

L'engagement syndical est en difficulté. Les causes tiennent-elles du contexte ? De l'image du syndicalisme ? Ces raisons concernent sans doute plus spécifiquement les jeunes. Comment le SNUipp-FSU doit-il intégrer à sa réflexion les nouvelles formes d'engagement pour repenser le syndicalisme ? Il faut notamment mieux articuler les temps de vie pour toutes et tous.

Il faut favoriser l'implication dans le militantisme par des mesures incitatives, notamment en faveur des parents : frais de garde et de déplacement, aménagement des horaires de réunion (par exemple : réunir au moins une instance sur deux sur le temps de travail).

La formation des nouveaux militant-es comprendra une formation spécifique à la prise de parole et à l'animation de réunions.

Pendant les réunions, on veillera au partage de la parole : durée limitée, alternance femme/homme... et à la mixité ou la parité des tribunes.

Des pratiques sont à explorer : partage des responsabilités, fonctionnement collégial de la section, traitement des dossiers par binômes ou petits groupes, co-animations des instances avec rotations, co-écritures des éditos et articles, préparation collective des interventions à l'externe (administration, médias...) et à l'interne (interventions CN...).

La concertation régulière et le travail collectif permettent une formation interne progressive aux responsabilités et favorisent donc renouvellement et féminisation des instances syndicales.

Féminiser les équipes militantes doit d'abord répondre à l'exigence d'améliorer l'égalité et la démocratie dans le syndicat. La féminisation ne se justifie pas par la seule recherche du renouvellement.

Nous devons examiner notre fonctionnement, la place faite aux femmes dans nos instances car les avancées sur cette question ne se feront pas spontanément.

Notre politique volontariste est à poursuivre.

Dans une profession féminisée à plus de 80 %, le SNUipp-FSU doit s'engager d'ici la fin de ce mandat à une représentation proportionnelle des femmes dans ses instances. Il faudra veiller à la composition des listes pour les élections professionnelles, sur la base de la représentation proportionnelle de chaque sexe dans la profession. L'obligation de la parité (a minima) est une étape indispensable.

Les nouvelles demandes institutionnelles se font plus exigeantes quant à la représentativité des femmes et nous obligent à trouver les moyens d'y répondre très rapidement. Le SNUipp-FSU se doit d'être précurseur en matière de représentativité. Une politique volontariste peut permettre aux femmes de prendre des responsabilités syndicales.

Le SNUipp-FSU doit effectuer un bilan annuel sur la place des femmes en son sein et mener la réflexion sur les modalités de fonctionnement des SD, de l'équipe nationale, du CN : décharges, représentant-es dans les instances représentatives des personnels, fonctionnement collégial...

Nous nous appuyerons sur le compte rendu de l'Observatoire de la parité de la FSU.

Il faut faire une analyse des réussites dans les sections : encourager les stratégies employées et les organisations mises en place pour permettre une réelle avancée sur ces questions.

A tous les niveaux, le SNUipp-FSU fera le bilan et engagera une réflexion sur la nécessaire limitation dans la durée d'un éloignement total des responsables syndicaux de l'exercice du métier.

I- 2.3. Rendre compte et communiquer : s'adresser aux militants-tes, aux collègues, à l'opinion

I- 2.3.1. Rendre compte de tous les aspects du métier, aider à la représentation syndicale, mener des batailles d'opinion

Premier syndicat des écoles, le SNUipp-FSU porte la parole des enseignant-es du premier degré, leurs revendications et fait valoir, sur le terrain médiatique et dans l'opinion publique, son expertise sur le métier et ses analyses. Dans sa presse, par voie de communiqués et de conférences de presse, sur son site Internet, sur les réseaux sociaux, dans la presse et sur les médias audio-visuels, le SNUipp-FSU doit porter haut ses propositions d'autant que la communication joue un rôle considérable. Il s'agit non seulement de se montrer réactif par rapport aux événements, à la réalité de l'école, aux propositions et aux réformes du ministère mais aussi de créer notre propre actualité autour de nos rendez-vous, nos mandats et revendications, rendre compte des luttes et des mobilisations : carte scolaire, RASED, moins de trois ans, plus de maîtres, rythmes, budget, mais aussi colloques et initiatives autour du métier et campagnes revendicatives comme celles de l'ISAE ou sur nos conditions de travail. La défense et la promotion des droits et libertés, de l'écologie, l'engagement international du SNUipp-FSU, son investissement contre l'extrême droite... doivent également être mieux mis en avant (un onglet « société » sur le site pour faire apparaître les thématiques sociétales et les thématiques interprofessionnelles). Dans ce but, la communication locale et nationale relayée par les publications, les sites, les réseaux sociaux doit être pensée de manière complémentaire.

Si les sites, les réseaux sociaux et certaines publications écrites doivent pouvoir être alimentés en fonction de l'actualité, les publications à périodicité plus longue doivent permettre de nourrir les réflexions sur des sujets départementaux ou nationaux touchant à notre profession ou aux questions sociétales.

Notre revue *Fenêtres sur cours*, diffusée dans toutes les écoles, désormais seule publication nationale régulière consacrée à l'école primaire, reflète l'identité du SNUipp-FSU : un syndicat combatif en lien avec le métier. L'évolution de sa ligne éditoriale doit se poursuivre pour mieux relayer nos positions, revendications et nos initiatives syndicales à destination des collègues. Elle rend aussi compte de tout ce qui concourt à développer le service public d'éducation et à transformer l'école ainsi que donner à voir le métier dans sa réalité.

I- 2.3.2. Outiller les militants-es

La lettre du SNUipp-FSU qui est désormais électronique propose un contenu détaillé de nos expressions, de nos débats ainsi que des dossiers de réflexion. La lettre électronique *SNUipp-info-*

hebdo (adressée, comme *La Lettre* à l'ensemble des conseillers syndicaux) donne les informations essentielles à un rythme hebdomadaire. La communication à destination des militant-es doit leur permettre d'accéder à toutes les informations nécessaires de façon simple et cohérente. L'espace militant en ligne, appelé à se développer, complète ce dispositif en diffusant des informations spécifiques à destination des élu-es en CAPD et CT par exemple. Un travail est également engagé pour refondre l'Intranet, le rendre plus ergonomique et opérationnel et en faire une banque de ressources mutualisables.

I- 2.3.3. S'adresser à nos collègues

Pour rester en phase avec la profession, dans un domaine où les techniques et les pratiques des usagers évoluent sans cesse, particulièrement chez les plus jeunes, les stratégies de communication du SNUipp-FSU doivent s'adapter constamment pour remplir leur rôle auprès d'un maximum de collègues. Actualité immédiate, publicité et diffusion de nos campagnes et de nos actions sont désormais accessibles en temps réel sur les réseaux sociaux. Le Kisaitou en ligne évolue pour devenir le plus accessible et le plus actuel possible. Elles peuvent être aussi relayées si nécessaire par des numéros spéciaux de *Fenêtres sur cours* : 4 ou 8 pages, tabloïds. Le site Internet national a été repensé pour le rendre plus attrayant, plus fonctionnel et pertinent. Il pourra servir de squelette et de référence aux sites départementaux. Des publications ciblées sont élaborées pour s'adresser à des publics particuliers : ASH, psychologues, débuts de carrière, Hors de France, formateurs et formatrices, PEGC, retraité-es. Des lettres électroniques nationales spécifiques ont été créées (Segpa, psychologues...).

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'une charte graphique commune lui donnant identité et cohérence, gages de crédibilité et de sérieux auprès des collègues mais aussi de l'opinion publique. Afin d'impulser le recours à ces nouveaux moyens (tweeter, facebook...), une commission sera mise en place par le Conseil National afin de réfléchir à leur utilisation technique, syndicale et éthique.

I- 2.3.4. Syndicalisation

Le SNUipp-FSU veut développer un syndicalisme à vocation majoritaire. Cela nécessite au quotidien que la syndicalisation ait une place privilégiée.

I- 2.3.4.1. L'affaire de tous et toutes

Cette question doit être prise en charge collectivement par l'ensemble du syndicat tant départementalement que nationalement, de façon continue et régulière tout au long de l'année scolaire.

La formation des militant-es doit être renforcée sur la question de la syndicalisation.

La mise en place de campagnes nationales annuelles (logo, livret...) avec la facilitation de l'adhésion via le paiement en ligne par exemple mais aussi l'implication des sections montrent la mobilisation de tous les échelons du syndicat. La proximité avec les collègues reste l'élément central de l'acte de syndiquer.

Dans le cadre de la délégation des personnels, nous sommes au service de tous et toutes. Les délégué-es du personnel défendent, aident, soutiennent, conseillent tous les collègues qui les sollicitent. La question du « plus » à offrir aux syndiqué-es se pose de plus en plus souvent.

Il faut favoriser l'implication des syndiqué-es et réfléchir à une priorisation des réponses aux collègues syndiqués sur ce qui nourrira et contribuera à la vie syndicale.

I- 2.3.4.2. Favoriser l'adhésion des entrants dans le métier

La syndicalisation ne va pas de soi, tout particulièrement chez les « néo » (PES à T5). Le travail militant au sein des ESPE a permis le développement de nos activités auprès de ces collègues (permanences régulières, réunions, lettre électronique spécifique...). Si la syndicalisation de cette catégorie montre de réels progrès depuis trois ans, le travail doit se poursuivre par l'ensemble des militant-es la section au-delà de l'ESPE sur les premières années de prise de fonction car la syndicalisation la plus précoce est souvent gage de fidélité.

Il est nécessaire de développer, par exemple, des formations destinées aux jeunes collègues pour étudier le lien entre les acquis (carrière, droits, conditions de travail,...) et les luttes syndicales.

La présence régulière à l'ESPE, la proposition de rencontres spécifiques néo (ris, stages...) et le développement d'une communication utilisant aussi les nouveaux moyens de communication

(réseaux sociaux, sms...) sont autant de moyens pour syndiquer les débuts de carrière. Le développement de relais locaux via les syndiqué-es est un moyen favorisant la syndicalisation.

I- 2.3.4.3. Favoriser la fidélisation

Les syndiqué-es jouent un rôle important pour faire vivre le syndicat sur leur lieu de travail. Ils ou elles seront le premier rouage de la proximité du syndicat. Nous devons les soutenir et leur donner la possibilité de jouer pleinement ce rôle.

Le nombre de nos syndiqué-es connaît une évolution positive depuis 2 ans, signe du travail accompli au quotidien qui doit se poursuivre sans perdre de vue le travail sur la resyndicalisation des collègues. Les syndiqué-es de longue date ne doivent pas être oublié-es, ils doivent être régulièrement destinataires de publications habituellement réservées aux nouveaux syndiqué-es.

L'adhésion en ligne facilite l'acte de syndicalisation; cependant des améliorations sont nécessaires (paiement en ligne par mandat bancaire) pour améliorer la fidélisation.

II. Droits humains, transition écologique, syndicalisme... : intervenir en France, en Europe et dans le Monde

Comme à l'échelle nationale la situation européenne et mondiale est profondément marquée par une crise de nature systémique qui est multidimensionnelle : économique et sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique.

Les différentes crises qui affectent notre planète, le non-partage des richesses et l'ordre économique mondial organisé autour des grandes puissances sont responsables de la situation de milliards d'humains qui sont privé-es de ressources et/ou victimes d'états répressifs. Ces populations sont obligées de migrer à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs pays. Certaines zones géographiques et/ou pays sont déstabilisés gravement ce qui renforce l'émergence des courants rétrogrades qui peuvent aller jusqu'à la création de forces régnant par la terreur. Dans le même temps, dans les pays riches, l'extrême-droite raciste et xénophobe est aux portes du pouvoir. Le SNUipp-FSU doit donc accorder une part importante aux questions internationales.

Penser notre syndicalisme à l'international ne peut se faire que dans ce cadre : mettre fin à l'hégémonie libérale.

Les flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, des catastrophes écologiques mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses. Face à cette situation, l'Europe et particulièrement la France n'assument pas leurs responsabilités. Le sort réservé aux migrant-es dans la jungle de Calais en est une des insupportables illustrations. Les tensions politiques, ethniques et religieuses dans les pays du Maghreb, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, conjuguées à l'interventionnisme des puissances étrangères, ont semé le chaos et la guerre dans ces régions du monde, favorisant l'expansion d'un terrorisme islamiste de plus en plus menaçant pour de nombreuses populations. Surfant sur l'exclusion sociale et la perte de repères d'une partie de la jeunesse, Daesh essaime son terrorisme mondialisé jusque dans notre pays avec des attentats meurtriers souvent perpétrés par de jeunes Français.

Face à cette menace terrible, le gouvernement a choisi la seule réponse sécuritaire qui conduit à restreindre les libertés en instaurant l'état d'urgence et en le prolongeant. Par ailleurs la déchéance de nationalité, mesure inefficace et discriminatoire ne sera pas inscrite dans la Constitution.

Cette actualité met au second plan les enjeux d'une transition écologique désormais cruciale pour l'avenir de la planète et de l'humanité. Le sommet de la COP 21, réuni à Paris, s'il a débouché sur un accord a minima, fait à nouveau l'impasse sur un calendrier précis et des mesures réellement contraignantes pourtant indispensables pour inverser la tendance.

Pour répondre à la crise écologique, une profonde transformation des modes de production et de consommation est nécessaire.

Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie, cause du réchauffement climatique, dangereuse pour la planète. L'accroissement du PIB/Hab n'est pas systématiquement synonyme de « bien vivre ». La transition énergétique doit reposer sur trois piliers : développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique et sobriété. Cela suppose la relocalisation de la production industrielle, le développement des services publics, la lutte contre l'obsolescence programmée, autant de directions à prendre, non pas pour vivre avec « moins », mais vivre mieux et ce sur l'ensemble de la planète.

La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la

réappropriation sociale des questions écologiques. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU étudiera la possibilité d'un envoi dématérialisé de ses publications à ses syndiqué-es.

Le SNUipp rappelle son opposition à l'exploitation des gaz de schistes, au développement des agrocarburants qui, en accaparant des terres agricoles, menace l'alimentation de la population mondiale, et aux grands projets inutiles imposés (NDDL...). Il affirme la nécessité d'initier au plus vite un scénario de sortie de la production d'énergie nucléaire.

II-1. Droits des enfants, droit à l'éducation

II- 1.1. Un même droit à l'éducation pour toutes et tous

En 2016, ce droit, dans des conditions de qualité, n'est pas acquis pour tou-tes les enfants vivant en France. Certains territoires sont sacrifiés.

L'origine sociale conditionne les parcours scolaires. L'incapacité de l'institution scolaire à réduire les inégalités de naissance est désastreuse car elle s'oppose au principe républicain d'égalité. L'idéal affiché d'une société et d'une école inclusives se heurte aux conséquences de la crise économique et à l'absence de volonté politique pour les compenser. On observe une précarisation croissante et un accroissement des inégalités sociales. Ce sont les plus pauvres, et notamment les migrant-es, les familles installées dans des zones isolées de certains DOM, qui font les frais du désengagement de l'État. Ce dernier renvoie aux collectivités territoriales ou aux associations la responsabilité de l'accompagnement des enfants parmi les plus vulnérables.

Le SNUipp-FSU met tout en œuvre pour faire valoir ce droit fondamental.

II- 1.1.1. AEDE :

Le SNUipp-FSU est membre du collectif AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant), constitué en 2013 dans l'objectif de rédiger un rapport alternatif destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CRC). Le rapport dresse un état des lieux des insuffisances de la France dans l'application de principes (CIDE) comme la non-discrimination et l'égal accès aux droits, ou la notion d'intérêt supérieur de l'enfant. Ses préconisations s'appuient sur des exemples de pratiques observées ou mises en œuvre par diverses organisations membres. Remis en 2015 au CRC, il a contribué à ce que la France soit épinglée par celui-ci.

II- 1.1.2. Solidarité laïque

Solidarité laïque est membre de la Coalition mondiale pour l'éducation, chef de file de la Coalition française. Cette dernière agit, et le SNUipp-FSU à ses côtés, pour s'insurger contre la manière dont sont répartis les fonds de l'aide française au développement. Elle interpelle les responsables politiques français, les médias, la société civile et les citoyens autour des défis partagés de l'éducation pour tous et toutes. Le Réseau français de la CME alerte sur la nécessité de renforcer la politique française de coopération pour l'éducation avec la mobilisation de crédits supplémentaires dédiés à ce secteur et au renforcement des acteurs et des systèmes éducatifs sur le terrain, dans les pays du Sud.

II- 1.1.3. RESF

Le récent afflux de migrant-es dans les pays européens rend encore plus nécessaire le travail pour la scolarisation de toutes et tous quelle que soit la situation administrative des parents. Le SNUipp-FSU s'engage et participe à RESF au niveau national comme local. Il se mobilise au côté des familles contre les expulsions, et pour la sanctuarisation de l'école. Il porte ses mandats de régularisation de tou-tes les sans-papiers, et de fermeture des centres de rétention.

II- 1.1.4. Roms

Environ 10 000 enfants scolarisables vivent en France dans des bidonvilles et squats. Roms originaires de Roumanie pour la majorité, ils sont contraints de vivre dans ce type d'habitat très précaire, faute de pouvoir accéder à un logement. Le CDERE, dont le SNUipp-FSU est membre, a été à l'initiative d'un Tribunal d'opinion, procès symbolique tenu en juin 2015 dont les conclusions ont permis de dénoncer la maltraitance institutionnelle et sociale infligée aux enfants roms, victimes de stigmatisation et d'enfermement dans une identité assignée. La scolarisation des enfants est souvent une première étape pour la sortie de la précarité des familles. Alors que la bienveillance doit être de mise pour que l'école participe pleinement de ce rôle, on constate que l'inscription et le maintien de ces enfants à l'école se heurtent à des obstacles administratifs et aux préjugés de la société. Des moyens, type

CASNAV si nécessaire, doivent être déployés pour que la scolarisation soit effective et permette la continuité du parcours scolaire. Le SNUipp-FSU exige le respect de la loi et la prise en charge effective de ces enfants par l'ASE, y compris l'inscription à l'école et l'accompagnement.

II- 1.2. Luites contre les discriminations

II- 1.2.1.Éduquer au vivre ensemble, pour une société inclusive

Une des missions de l'école est de contribuer à créer du commun pour le vivre ensemble. L'école publique est le lieu qui doit permettre à tous et toutes l'accès au savoir, dans un esprit d'ouverture à la diversité, d'égalité et de justice dont la gratuité est garante. Mais l'école seule, bien que levier majeur de transformation sociale, ne peut pas tout. C'est une approche collective, solidaire, et de la société toute entière, qu'il faut promouvoir pour faire reculer, ensemble, les discriminations.

II- 1.2.1. Discriminations liées au handicap

En matière de scolarisation des élèves en situation de handicap, des progrès ont été réalisés depuis la loi de 2005. Au-delà des aspects quantitatifs et de la question essentielle des moyens, le regard sur le handicap, à l'école et dans la société, a changé. Pour le SNUipp-FSU, l'école doit continuer à prendre sa part dans une nécessaire action éducative. Par ailleurs, en priorité, il demande à l'État de trouver des solutions pour les trop nombreux enfants qui restent sans solution éducative.

II- 1.2.3. Droits des femmes

La vigilance reste plus que jamais de mise à l'heure où les politiques d'austérité compromettent l'autonomie des femmes, où les lobbys réactionnaires veulent remettre en cause leurs droits sexuels et génésiques (liés à la reproduction), leur droit à disposer de leur corps. Dans ce contexte, le choix du gouvernement de placer dans un même ministère la famille, l'enfance et les droits des femmes n'est pas anodin.

Les droits des femmes sont une question transversale à toutes les questions politiques. Le SNUipp-FSU dénonce les inégalités salariales, les violences faites aux femmes, le harcèlement, la persistance du plafond de verre, la faible représentation dans les sphères de pouvoir politique ou économique. Le SNUipp-FSU, au sein de la FSU, doit continuer à être partie prenante des actions en faveur des droits des femmes. Le SNUipp-FSU creusera son analyse des inégalités de carrière au prisme du genre afin d'étayer ses revendications. La persistance des inégalités liées au genre est souvent niée : les militantes doivent être outillé-es sur ces questions. Le SNUipp-FSU prendra en compte ces questions lors de stages.

II- 1.2.4 Égalité Filles-Garçons : lutte contre le sexisme et les LGBTphobies

Malgré des avancées législatives certaines, les inégalités entre les hommes et les femmes perdurent, ainsi que les violences et discriminations sexistes et LGBTphobes. Un des leviers d'actions réside dans la déconstruction des stéréotypes de genre, et ce dès le plus jeune âge, ce à quoi devait œuvrer le dispositif des ABCD de l'égalité à l'école primaire. Suite à leur mobilisation contre l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, la Manif pour tous, le Printemps français, les Journées de retrait de l'école (JRE), une partie de l'enseignement catholique se sont attaqués à l'école publique, colportant rumeurs et mensonges outranciers, reprenant l'épouvantail d'une prétendue « théorie du genre ». Ils ont stigmatisé toutes les familles ne correspondant pas à leur schéma étriqué, niant la réalité sociale de la diversité. Ils s'en sont pris aussi au SNUipp-FSU et à son travail contre l'homophobie. Le SNUipp-FSU réaffirme sa position et demande à ce que soit mis en œuvre et généralisé un dispositif similaire aux ABCD de l'égalité. En effet, il n'est pas acceptable que la politique d'éducation soit dictée ou limitée par des mouvements idéologiques sexistes et/ ou réactionnaires. Le SNUipp-FSU attend de notre ministère qu'il prenne ses responsabilités en ce sens. Dans les nouveaux programmes d'EMC, les atteintes à la personne d'autrui (dont le sexisme et l'homophobie) sont abordées dès la maternelle. Il faut donc donner aux enseignant-es, ainsi qu'à l'ensemble des agents de la FP, une solide formation initiale et continue de qualité sur ces sujets. Parallèlement, le SNUipp-FSU organisera des stages syndicaux sur ces questions. Le SNUipp-FSU doit demander au ministère de réagir à l'envoi aux écoles de publications sexistes et LGBTphobes par une circulaire aux DASEN.

II- 1.2.5. Discriminations liées à la précarité sociale

Suite à une campagne menée par ATD-quart monde, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique. Ce texte ne peut en rester à l'état de proposition : la prise en compte de cette double peine est particulièrement pertinente dans un contexte où les personnes en situation de précarité sociale sont stigmatisées et taxées « d'assistées et de profiteuses » et où certain-es élu-es expriment un « racisme anti-pauvres ».

Le SNUipp-FSU participe aux actions visant à la déconstruction de ces préjugés négatifs.

II- 1.2.6. Lutte contre le racisme et les xénophobies

Dans un contexte de recul global des idées humanistes, l'arrivée massive de migrant-es, ainsi que les attentats de 2015, ont alimenté le ressentiment de certain-es à l'égard des étranger-es. A cela s'ajoute l'instrumentalisation récurrente de la laïcité par des hommes et femmes politiques ou des personnalités médiatiques, qui aboutit à la stigmatisation de certaines catégories de la population, en particulier musulmanes ou « supposées l'être ». Il faut pointer aussi la responsabilité du gouvernement, qui contribue à renforcer l'idée de « citoyen-nes de seconde zone » : promesses non tenues d'extension du droit de vote aux résident-es étranger-es ou de lutte contre les contrôles au faciès, projet de déchéance de nationalité pour l'instant écarté, perquisitions abusives dans le cadre de l'état d'urgence... Pour le SNUipp-FSU, il faut dénoncer toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles ou religieuses. Le SNUipp-FSU réaffirme sa revendication de droit de vote des étranger-es à toutes les élections. Le SNUipp-FSU apporte un soutien effectif aux collectifs de soutien aux migrant-es. Les militant-es participent aux initiatives proposées et recherchent des formes de solidarité (collectes de fonds, parrainages d'étranger-es, ...).

II- 1.3. Individuels et collectifs : des droits à préserver

II- 1.3.1. Liberté VS politique sécuritaire

Les politiques sécuritaires qui se poursuivent compromettent les libertés individuelles et collectives. Pour le SNUipp-FSU, si la sécurité de toutes et de tous doit être assurée, elle ne peut être prétexte à restreindre les libertés, comme c'est le cas avec la mise en place de l'état d'urgence et sa prolongation. Le SNUipp-FSU demande la levée de l'état d'urgence.

La loi renseignement et le projet de réforme pénale comportent aussi des atteintes graves à l'État de droit.

II- 1.3.1.1. Fichage

Le SNUipp-FSU s'engage, dans la FSU, pour les libertés publiques et individuelles. L'augmentation du nombre de fichiers révèle une évolution sociétale importante qui pose la question du contrôle citoyen, notamment sur les possibilités d'interconnexion qui existent. L'instrumentalisation des données scolaires par les élu-es pour diviser la population, comme cela a été fait à Béziers, est un exemple probant de cette nécessité. Cette question se pose avec encore plus d'acuité suite aux mesures liberticides de mise en place de l'État d'Urgence.

Le SNUipp-FSU s'oppose aux fichiers centralisés (base élèves, évaluations...) et demande leur suppression avec l'effacement des données. A ce titre, le SNUipp sera vigilant sur les dangers inhérents à la mise en ligne du livret scolaire numérique. Il s'oppose aux pressions et aux sanctions de l'administration vis à vis des directeurs qui refusent de renseigner ces fichiers. Il continue de demander la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers et applications afin d'assurer la transparence et le contrôle des données saisies et l'utilisation qui en est faite.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU reste vigilant sur la multiplication des outils informatiques (notamment concernant le télétravail et la formation à distance) qui, tout en pouvant améliorer les conditions de travail, risquent néanmoins d'avoir des conséquences néfastes, comme un contrôle hiérarchique accru, une déshumanisation des rapports entre collègues et avec la hiérarchie...

II- 1.3.1.2. Répression des militant-es

Plutôt que de répondre aux attentes sociales et écologiques, le gouvernement a choisi de prendre un visage autoritaire et répressif contre toutes les contestations existantes. NDDL, Sivens et la mort d'un militant écologiste, Air France ou encore Goodyear sont les exemples les plus marquants parmi de nombreux autres.

Le gouvernement a fait aussi le choix de la répression et de la violence pour discréditer le mouvement social et faire taire la contestation autour du rejet de la loi travail. Le SNUipp-FSU dénonce les violences policières, indignes d'un état de droit chargé d'assurer la sécurité des manifestant-es. Il demande l'arrêt de l'usage d'armes à létalité atténuée mais mutilantes. Il s'interroge aussi sur le caractère antisyndical de certaines violences, qu'il dénonce, qui aboutissent à occulter les revendications du mouvement.

Le SNUipp-FSU rappelle que la première des violences est sociale et qu'il est inadmissible que des syndicalistes, des militant-es, des citoyen-nes soient traité-es comme des délinquant-es. Il s'opposera à toute criminalisation de l'action syndicale et soutiendra les personnes inculpées dans ce cadre. Le SNUipp-FSU participera aux travaux de l'observatoire de la répression anti-syndicale mis en place avec la fondation Copernic et de nombreuses organisations, dont la FSU.

II- 1.3.1.3. CESEDA

Le nouveau CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) restreint drastiquement l'entrée des étranger-es sur le territoire, à l'opposé du droit de libre circulation et d'installation. Il prévoit l'obligation pour les enseignant-es de fournir aux autorités « les documents et informations nécessaires au contrôle de la sincérité et de l'exactitude des déclarations souscrites ou au contrôle de l'authenticité des pièces produites en vue de l'attribution d'un droit au séjour ou de sa vérification. » Le SNUipp-FSU refuse que les enseignant-es jouent le rôle d'auxiliaires de police.

II- 1.3.2. Lutte contre l'extrême-droite

Les scores de l'extrême droite ont augmenté lors des dernières échéances électorales, et ses idées progressent dans les mentalités et les discours. Le FN réussit dans son entreprise de dédramatisation, y compris parmi les agent-es de la Fonction Publique. Plusieurs catégories de personnels se trouvent confrontés à des élu-es d'extrême droite, à leurs idées, à leurs pratiques, ce qui peut impacter l'exercice de leurs missions. Le SNUipp-FSU participe à l'Observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite afin de contribuer à tirer le bilan de leur gestion d'un point de vue syndical, et de dénoncer d'une part l'imposture sociale de ces partis, d'autre part les pratiques discriminantes et les discours xénophobes. Il faut également relever le défi de la prévention.

Une réponse syndicale passe par la bataille pour nos revendications dans les domaines économique, social ou des droits et libertés. Le SNUipp-FSU oriente la mobilisation sur le champ du progrès social afin de porter l'idée que des politiques alternatives à l'austérité sont possibles. Au-delà, un travail spécifique plus conséquent sur cette question est à mener. La question de la création d'une commission nationale au sein du SNUipp-FSU se pose afin de proposer des outils et des actions (stages de formation départementaux, intersyndicaux, liste de discussion nationale, publications, espace dédié sur le site internet...). Il faut déconstruire les discours réactionnaires sur l'école, véhiculés notamment par les collectifs Racine et qui se diffusent jusque chez nos collègues. Le SNUipp doit être vigilant contre la banalisation des idées de l'extrême droite dans notre profession, et également aux tentatives d'infiltration ou d'instrumentalisation de notre activité syndicale. L'investissement dans les collectifs locaux contre l'extrême droite (VISA...) est à accentuer.

II- 1.3.3. Laïcité

Les attentats de janvier puis de novembre 2015 ont relancé, de la pire des manières, le débat sur la laïcité.

La laïcité, parce qu'elle garantit à chacun-e la liberté de conscience, participe à créer un cadre favorisant le lien social en s'appuyant sur d'autres principes essentiels comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité. Elle a été très souvent ces dernières années détournée pour opposer les citoyen-nes les un-es aux autres, voire instrumentalisée pour tenter de justifier la marginalisation, voire l'exclusion de certain-es alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives xénophobes, ethniques, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits.

Nous faisons le choix d'une laïcité qui respecte le droit de chacun-e de croire comme de ne pas croire, refusant la tentation du bouc émissaire. Le SNUipp-FSU réaffirme que la religion relève bien du privé ; pour autant cela ne doit pas porter atteinte aux libertés de conscience et d'expression, ni ouvrir la voie à des mesures d'exclusion.

Ces débats traversent l'école, les enseignant-es se trouvent souvent démunis pour répondre aux questions posées par les élèves et les parents. Dans un contexte difficile, les enseignants-tes,

convaincus-es que la laïcité se vit au quotidien, ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles. Ils auraient pu s'appuyer sur la Charte de laïcité pour débattre à l'école des valeurs de libertés et d'égalité. Mais celle-ci comme le livret d'accompagnement, ou la décision de faire du 9 décembre la journée de la Laïcité ont trop souvent été vécus comme des prescriptions et auraient nécessité un accompagnement fort des personnels aussi en termes de formation.

Le SNUipp-FSU a produit et mis à disposition des sections départementales un 4 pages faisant le point sur ces questions.

La société française s'accommode d'une laïcité scolaire de façade, avec un secteur d'enseignement privé subventionné par l'Etat qui pratique la sélection sociale, ethnique et/ou religieuse allant à l'encontre de l'objectif de mixité scolaire et du principe de laïcité. Avec la FSU, le SNUipp-FSU est aux côtés de toutes celles et ceux qui à tous les échelons se battent pour la création d'écoles et d'établissements publics là où le service public n'existe pas ou plus.

Le SNUipp-FSU est attaché au contenu de la loi de 1905. Les fondements de la laïcité sont constitués par la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse, l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen-ne. Cette loi doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Cela doit rapidement aboutir à l'abrogation du statut scolaire local d'Alsace-Moselle, du régime concordataire en Guyane. Il réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, abrogeant ainsi les lois anti-laïques. Le SNUipp-FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation, intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, concourant à sa nationalisation, réservant ainsi les fonds publics au service public.

Il n'est pas acceptable que certains établissements du privé puisse se targuer de la non-application de réformes telles que celle des rythmes scolaires ou celle du collège.

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU exige la mise en œuvre rapide des préconisations de l'avis de l'Observatoire de la Laïcité concernant le statut scolaire local d'Alsace-Moselle, c'est à dire : l'abrogation officielle du délit de blasphème et, concernant le Statut scolaire local, que l'enseignement religieux soit optionnel ce qui implique, à l'élémentaire, la sortie de l'heure de religion des 24 heures de cours nationaux obligatoires.

II- 4. Le SNUipp-FSU à l'international

II- 4.1. Agir pour les droits des peuples et en faveur de l'éducation

Le SNUIPP-FSU réaffirme le droit des peuples à vivre en paix : il promeut cette éducation à la paix et revendique une politique de paix. La situation internationale est, à l'inverse, en prise à une multiplication des conflits, y compris de guerres civiles, qui mettent sur la route et sur la mer des millions de personnes. Les puissances occidentales, la France en particulier par ses interventions militaires et ses ventes d'armes, sont largement responsables de cette situation.

II- 4.1.1. Les réponses européennes à l'accueil des migrant-es

Pour l'accueil des réfugié-es et migrant-es, le SNUipp-FSU a participé aux mobilisations citoyennes, au sein de collectifs, pour exiger de la France, et de l'Union européenne, une politique forte, accompagnée de mécanismes d'intégration sur la longue durée, puisque les causes de l'afflux des migrant-es ne semblent pas être en voie de règlement dans un horizon proche. Le SNUipp-FSU réaffirme son exigence d'accueil de tou-tes les réfugié-es et son attachement à la liberté de circulation. Il est de notre responsabilité de peser pour que l'Europe tourne le dos aux égoïsmes nationaux qui se traduisent par une instrumentalisation populiste de la situation, bien loin de la solidarité qui devrait être à l'œuvre. Après d'autres réunions qui n'avaient pas abouti, un « sommet de la dernière chance » entre l'Union européenne et les autorités turques a prétendu trouver une solution, sous forme d'aide financière, pour que la Turquie empêche les départs de réfugiés vers les îles grecques, et donc vers le reste de l'Europe. Il s'agit finalement de mettre des individus extrêmement vulnérables au cœur d'un chantage scandaleux et pour l'Europe forteresse d'externaliser les problématiques de migration aux périphéries. Il faut par ailleurs remplacer le dispositif Frontex par un dispositif européen véritablement dédié au sauvetage en mer et permettre l'accès au territoire européen. Le SNUipp-FSU poursuivra donc sa mobilisation à l'échelle nationale,

européenne et internationale autour de cette question. Cet accord avec un Etat qui se distingue par ses positions liberticides envers ses minorités, des journalistes, des militant-es syndicaux... met à rude épreuve les droits de l'Homme sur lesquels l'Union européenne s'est construite et fragilise encore davantage la situation des réfugié-es.

La mobilisation autour de l'École du Chemin des dunes, dans le camp de réfugié-es à Calais, a permis que des enfants bénéficient de leur droit à l'éducation grâce à des ONG et des bénévoles. L'Éducation nationale, contrairement aux obligations inscrites dans la CIDE, était absente. De telles situations ne doivent pas se produire, le SNUipp-FSU interviendra pour garantir ce droit, en participant notamment à la campagne de l'Internationale de l'Education (IE) et de sa déclinaison européenne, au sein du CSEE, sur cette thématique, commune à de nombreux pays (qui accueillent, mais aussi ceux qui voient fuir leur population).

II- 4.1.2. Les risques d'une privatisation de l'éducation

C'est aussi dans le cadre d'une campagne de l'IE que le SNUipp-FSU se mobilise contre la privatisation de l'éducation. Véritable fléau qui s'infiltré dans de nombreux pays, cette privatisation va à l'encontre des efforts qui sont faits depuis 2000 pour le droit à l'éducation : seule une école publique gratuite est à même de parvenir à une scolarisation pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU s'impliquera donc dans les campagnes de l'IE, mais aussi celle de l'appel de la francophonie, initié par plusieurs organisations dont le CSFEF.

Cette volonté, c'est également celle de l'ONU, à travers le 4ème objectif de Développement durable : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Éducation 2030 est l'agenda mondial pour l'éducation. Le SNUipp-FSU, avec le SNES, a pesé pour que les indicateurs de qualité soient pris en compte à côté de ceux qui concernent la quantité. Avec la Coalition Française, il continue d'intervenir pour l'ajout d'un indicateur sur la gratuité de l'éducation.

II- II- 4.1.3. Pour une aide publique dédiée à l'éducation de base

Il intervient également à différents niveaux pour que l'Aide publique au développement n'en reste pas à l'état de promesse mais soit effectivement abondée dans le budget de l'État, et aussi pour qu'elle soit dirigée vers son destinataire prioritaire, à savoir l'éducation de base (primaire), dans les pays qui ne sont pas encore parvenus à la rendre accessible à toutes et tous. Le SNUipp-FSU est particulièrement attaché au soutien à des politiques publiques visant la scolarisation des filles, facteur fondamental d'un développement réel des pays concernés.

II- 4.1.4. Une coopération pour développer l'école maternelle au Bénin

C'est dans ce cadre que le SNUipp-FSU a entamé une première coopération avec le SYNAEM, syndicat des enseignant-es de maternelle du Bénin. La scolarisation avant l'entrée à l'école obligatoire est une préoccupation partagée et les échanges, ateliers de formation, ont pour objectif de favoriser la qualité de cette éducation, passant par la formation de ses enseignant-es.

II- 4.2. Les autres enjeux internationaux

Le contexte éducatif est souvent à l'image de la situation globale à travers le monde. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, prend sa place dans la construction d'alternatives économiques et sociales, au plan européen comme au niveau mondial, tout particulièrement en lien avec la CES et la CSI, mais aussi en œuvrant avec l'Alter Sommet ou dans les forums sociaux mondiaux.

II- - 4.2.1. Des alternatives européennes à construire

La construction d'un rapport de forces en faveur des salarié-es au niveau européen est indispensable afin de construire des alternatives appuyées sur les principes de solidarité, de laïcité, et non de concurrence. La constitution du réseau Alter sommet, s'il ne parvient pas à fédérer des mobilisations européennes de masse, poursuit son travail de mise en relation des salarié-es et intervient pour porter leur voix dans de nombreuses initiatives (Blockupy Francfort, COP 21...). Il peut être intéressant pour certaines sections départementales du SNUipp-FSU, de par leur proximité avec une région frontalière, de rencontrer les organisations syndicales de ces pays pour créer des synergies.

II- 2.2.2. Forums sociaux Mondiaux

Après deux forums organisés en Tunisie, le prochain FSM se tiendra à Montréal. En 2015, la tenue de cette initiative dans une ville qui venait de connaître une série d'attentats était fortement symbolique et son succès avait attesté des solidarités que les organisations voulaient transmettre en participant malgré tout à cette initiative. Le choix d'un pays « du Nord » augure une moindre participation en termes de nombre de pays représentés, mais aussi du nombre des délégué-es par organisation. Cependant, des choix se dessinent afin de gagner en efficacité pour cette édition. Ainsi, une volonté d'organiser un espace syndical devrait permettre de mieux définir les priorités et donc de sortir avec une feuille de route plus lisible. 13 axes ont été choisis, qui permettront de construire des convergences et des perspectives de mobilisations, avec les organisations de la société civile. Pour le SNUipp, avec la FSU, les axes retenus sont : Communications, sciences, technologies et démocratisation des savoirs ; Identités, diversités et genres ; Justice sociale, services publics et partage des ressources ; Migrations et citoyenneté sans frontières

II- 4.2.3. Des programmes solidaires à destination de populations vulnérables

Le SNUipp-FSU s'investit également dans des actions ou programmes de solidarité, tels que ceux engagés au sein de Solidarité Laïque avec d'autres syndicats et associations, pour obtenir le respect des droits, ou en revendiquer de nouveaux, pour les populations les plus vulnérables. Ce sont, par exemple, les campagnes « Un cahier, un crayon pour les enfants de ... » ou encore « Pas d'éducation, pas d'avenir ».

Il s'agit là d'actions concrètes de solidarité qui s'ajoutent au travail de mobilisation pour un monde plus juste. Dans les départements, le SNUipp-FSU amorcera un travail fédéral et intersyndical sur des actions de Solidarité Internationale sous des formes variées (commission, colloques...).